



Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	10
Absents	5
Pouvoirs	3
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
29 septembre 2022

Date d'affichage
29 septembre 2022

Avis 2022_31
Redevance pour
Occupation du
Domaine Public
« Camion pizza »

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 073-217300508-20221006-DELIB312022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

Étaient présents : Michel ARDOUVIN, Loïc BELINGHERI, Martine BEGET, Jean-Marc DRIVET, Frédéric DUQUESNEL, Pierre Marie GAURY, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON, Christine VINCENT,

Pouvoirs : Jean-Claude DIJOURD qui a donné pouvoir à Martine BEGET, Jean-Claude CARPENTIER qui a donné pouvoir à Michel ARDOUVIN, Jacques VROMANT qui a donné pouvoir à Sophie GOMMET

Absents excusés : Marc BARRILLON, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOURD, Cécile GAVARD, Jacques VROMANT

Secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est nommé secrétaire de séance

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en séance du 20 mai 2021 fixant un tarif de droit de place pour occupation temporaire du domaine public pour un camion pizza pour un montant total de 324 €.

Ce véhicule, outre le fait de stationner sur le parking « Place Lamartine » tous les mercredis soir, se branche sur le réseau électrique communal.

Il est donc souhaitable de fixer un tarif de droit de place actualisé afin de prendre en compte l'augmentation des coûts de fourniture électrique notamment.

M. le Maire propose ainsi de mettre en place un tarif forfaitaire qui pourrait être fixé de 324 € à 330 € annuel avec l'intégration du coût de la fourniture de l'électricité. Effectivement, nous avons plus d'une année de recul sur cette activité. Jean-Claude CARPENTIER a suivi les consommations qui nous permettent ce nouveau tarif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'appliquer un forfait annuel de 330.00 € concernant la Redevance d'Occupation du Domaine Public

➤ **APPROUVE** la présence du camion-pizza tous les mercredis soir

Fait et délibéré en séance.

Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marc DRIVET

